

Commune de Magnières

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 10 mai 2021

Présents : BABEL Edouard – CUNY Christian- DUPALUT Michel- GEIGER Chloé- HINSINGER Claude-Alix- JACQUOT Pascal- MARCHAL Bruno- PERRON Germaine- - TESOVIC Milos

Excusés : AUBERT Sylvain : pouvoir à HINSINGER Claude-Alix- SCHUHMACHER Bertrand

Un scrutin a eu lieu : Madame Claude-Alix HINSINGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

I/Approbation du dernier compte-rendu du conseil du 31 mars 2021

Aucune observation n'a été retenue pour le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2021 ; il a été approuvé à l'unanimité.

II/ Information sur le projet éolien

La société JP2E a étudié le projet éolien sur le site de la Commune.

Celui-ci est classé sans suite.

Les éoliennes étaient d'une hauteur, avec les pales, de 90 m.

La Commune de Magnières se situant en zone de guerre électronique, l'armée a donné son veto sur ce projet. La zone où était projeté ledit projet est traversée par un couloir où se déroulaient des manœuvres aériennes militaires à 90 m du sol.

III/ Plan de relance de la région Grand Est : toiture de l'église – aménagement du parking

Afin que la Commune puisse bénéficier de ce plan, elle doit présenter un ou plusieurs devis avant le 30 juin 2021.

**Travaux toiture de l'église et aménagement paysager –
-demande d'aide Régionale- relance rurale 2021.**

- demande de subvention DETR.

Le maire fait part au conseil municipal du détail des travaux à réaliser portant sur la réfection d'une partie de la toiture de l'église et sur l'aménagement paysager du parking de la Maison de Santé communale et les informe de la possibilité de demander une aide financière à la Région au titre de la relance rurale- pour financer ces travaux et à l'état au titre de la DETR. Il commente et présente les devis qui se montent à la somme de 12 672.15 € H.T.

Devis présentés :

a) Toiture de l'église :

Entreprise SAGARD : Travaux effectués essentiellement sur nacelle et échafaudage.
Fourniture + pose

Durée des travaux : environ une semaine

Montant : 9 447, 40 € HT

Devis voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

b) Aménagement du parking

Projet : aménager une bordure avec terre-plein central qui serait par la suite végétalisée.

Pose de trottoirs et apport de terre

Entreprise Daniel MAIRE : Pose des trottoirs et apport de terre + matérialisation des places de parking

Montant : 3 870, 00 € HT

Entreprise THIRIET : Pose des trottoirs et apport de terre + matérialisation des places de parking

Montant : 4 850, 00 € HT + 650, 00 € de déplacement

Devis de l'entreprise Daniel MAIRE voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-accepte la réalisation des travaux désignés ci-dessus pour un montant de 12 672.15 € H.T.

-sollicite l'aide de la Région au titre de la relance rurale pour l'ensemble du projet.

-sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'ensemble du projet.

(Ce qui peut représenter une aide de 70% au total).

IV/ Site Natura 2000 du bois du Feing : validation du cahier des charges du comité de pilotage

Bois du Feing représente une superficie de 80 hectares composé comme suit :

- Domaine de Saint-Pierremont
- Domaine de Magnières
- Bois privés

La Direction du Département et du Territoire (DDT) effectue sur ce site un état des lieux de la faune et de la flore (24 ha d'ail des ours par exemple). Le bois du Feing est classé en zone NATURA 2000. Ce classement aboutit à l'élaboration d'un cahier des charges impliquant des mesures précises.

Approbation du cahier des charges du DOCOB du site Natura 2000 ZSC du « bois du feing »

- Vu la création de la ZSC avec l'arrêté ministériel de 2006, le contexte général ainsi que les enjeux.
- Vu la démarche Natura 2000.
- Vu la présentation générale du site (situation géographique, contexte alluvial, surface, etc...). L'ancienneté du DOCOB est évoquée ainsi que l'historique des opérations de débardage qui ont conduit au besoin de réalisation du Cahier des charges des mesures contractuelles.
- Vu les espèces emblématiques du site,
- Vu la nécessité de mettre à jour les données naturalistes en réalisant de nouveaux inventaires.
- Vu le contexte sylvicole détaillé (essences objectif, historique de récoltes, îlots de sénescence et vieillissement).
- Vu l'étude Habitats-Flore de 2019 réalisé par l'ONF.

- Vu la carte des habitants naturels.
- Vu la présentation des espèces floristiques emblématiques.
- Vu le cahier des charges des mesures contractuelles.
- Vu que le DOCOB soit ancien et que les données soient manquantes ou obsolètes, implique un cahier des charges avec un choix de mesures relativement large tout en étant adapté au site.
- Considérant que, les objectifs de développement durable sont listés et l'accent mis sur les priorités comme le maintien du caractère alluvial du site, la préservation du bon état de conservation des habitats et des espèces, le besoin d'études complémentaires, l'accueil et l'information du public ainsi que les opérations d'animation du site.
- Considérant que, Mr le Maire de Magnières évoque le besoin de communiquer la présence du site N2000 au public à l'aide de la pose de panneaux d'information.
- Considérant les mesures « hors contrat » du cahier des charges présentées tout comme les bonnes pratiques forestières.

Le Maire donne lecture et commente le DOCOB du site Satura 2000 ZSC du « Bois du Feing ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le cahier des charges du DOCOB du site Natura 2000 ZSC du « Bois du Feing ».

V/ Demande de subventions des chiens guides de l'est

L'octroi de cette subvention a été refusé à l'unanimité par le Conseil

VI/ Antenne de téléphonie mobile : discussion autour de l'accord de principe

Un arrêté ministériel est tombé pour l'installation d'antenne de téléphonie mobile sur plusieurs communes de Meurthe et Moselle, dont MAGNIERES.

La société TDF déposé une déclaration préalable de travaux auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes.

TDF a reçu l'avis favorable pour l'installation de l'antenne mais pas pour le local technique qui doit être surélevé.

Un nouveau dossier doit être déposé

VII/ Elections départementales et régionales, scrutins du 20 et 27 juin – composition du bureau

Ces deux élections auront lieu dans la salle de la Maison pour Tous.

VIII/Questions diverses

Commission santé

Le projet AGE ET VIE est momentanément en suspens.

Cet organisme ne construit plus de maisons de ce type dans les villages de moins de 1000 habitants.

Cependant, un projet est en cours d'étude dans une commune de 500 habitants en Meuse.

Si ce projet se réalise, cet organisme reprendra contact avec notre Commune.

De plus, suite à l'intervention de la commission CAUE, un projet d'un ou deux logements pour personnes âgées au rez-de-chaussée du presbytère peut être envisagé.

Assainissement

L'agence de l'eau ne verse plus de subvention pour l'assainissement collectif actuellement.

Une enquête au niveau de 12 villages non dotés d'un assainissement collectif, va être mise en place pour établir un état des lieux.

Ces 12 communes de la communauté de communes vont passer au statut d'assainissement « non collectif ». Cette décision sera votée prochainement en Conseil Communautaire.